



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Conformément à la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n°97-532 du 23/05/97 sous réserve de vérification du certificat de propriété. L'article 46 de la loi n°65-557 du 10/07/65, modifié par la loi n°96-1107 du 18/12/96 et par l'article 54 de la loi ALUR du 24/03/2014, n'est pas applicable aux caves, garages et emplacements de stationnement (al.3).

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	Appartement	Adresse :	15 route D'ASNIERES 92110 CLICHY
Nombre de Pièces :	3	Bâtiment :	
Etage :	5ème	Escalier :	B
Numéro de lot :	43	Porte :	droite, droite
Référence Cadastre :	NC	Propriété de :	MAIRIE DE CLICHY
<u>Annexes :</u>		Mission effectuée le : 01/06/2017	
Cave :	95	Date de l'ordre de mission : 31/05/2017	
		N° Dossier : MAIRIE DE CLICHY 43519 C	

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 32,66 m²
(Trente-deux mètres carrés soixante-six)


B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez	Commentaire
Séjour	5ème	10,890 m ²	0,200 m ²	Embrasure de fenêtre
Bureau	5ème	5,520 m ²	0,250 m ²	Embrasure de porte, Embrasure de fenêtre
Chambre	5ème	9,740 m ²	0,250 m ²	Embrasure de porte, Embrasure de fenêtre
Salle d'eau/Wc	5ème	2,480 m ²	0,050 m ²	Embrasure de porte
Cuisine	5ème	4,030 m ²	0,100 m ²	Embrasure de porte
Total		32,660 m²	0,850 m²	

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DEMARANDRE CONSEILS qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Le Technicien : Gregoire Amour	à SURESNES, le 01/06/2017
	Nom du responsable : ANDRE EMANUEL